

# Info-pêche No 48

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

Page 1	<b>Editorial :</b>	l'Ombre commun élu "animal de l'année" par Pro Natura, ce n'est pas trop tôt !
Pages 2-3	<b>Camp de pêche de l'AGSP :</b>	encore une belle semaine de pêche avec une sympathique équipe de participants et de moniteurs.
Pages 4-5	<b>Thymallus à Genève :</b>	le magnifique "porte-étendard" a connu des années de gloire dans les cours d'eau genevois ... à quand son retour en force ?
Pages 6-10-11	<b>P'tites Nymphos :</b>	petites nouvelles de la pêche ... et quelques "réchauffées" toujours d'actualité !
Pages 7-8-9	<b>Nouvelles de la FSP :</b>	les grands dossiers de notre Fédération nationale ... à lire, et vous ne pourrez plus dire que vous n'étiez pas au courant !
Page 12	<b>Adhésion à l'AGSP :</b>	si vous êtes des passionnés de pêche ... alors venez à l'AGSP !

## Editorial

### *Thymallus thymallus : animal de l'année ... enfin !*

Pro Natura a élu l'ombre commun (*Thymallus thymallus*) "animal de l'année 2007". Cette nomination d'un poisson est assez rare pour être relevée; le grand public ne s'intéressant que très peu à ces animaux. D'ailleurs, les admirateurs de plumes sont infiniment plus nombreux que les amateurs d'écaillés.

La majorité des gens ignorent que dans notre pays, sur les 54 espèces de poissons indigènes, 34 sont en danger ou menacées d'extinction et que 8 ont déjà disparu. De leur côté, les "adorateurs inconditionnels de la plume" continuent d'occulter systématiquement le fait que certaines espèces de poissons, en particulier l'ombre et la truite de rivière, sont menacées par des oiseaux qui sont au bénéfice d'une politique protectionniste largement superflue.

Alors que le ministre, pourtant écologiste, du canton de Neuchâtel est favorable aux tirs de régulation des très nombreux cormorans nicheurs de la colonie du Fanel, la mauvaise foi de certains ornithologues s'affiche maintenant au grand jour. En effet, les démêlés de la FSP sur le dossier de cette colonie du Fanel (lire en pp. 7 et 8) ainsi que l'atmosphère délétère qui règne actuellement entre pêcheurs et ornithologues à Genève et ailleurs, sont le résultat de l'aveuglement obtus de ces derniers.

A l'AGSP nous sommes bien conscients qu'une autre source de grands soucis pour *Thymallus* réside dans la disparition progressive de ses habitats et zones de reproduction favorables causées notamment par les barrages, mais les oiseaux piscivores (non menacés eux !) n'arrangent vraiment rien.

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

**winterthur**

**Winterthur-Assurances**  
Agence Principale du Sujet  
[www.winterthur.com/ch](http://www.winterthur.com/ch)



**Claude-Alain Neury** - Agent principal  
Assurances toutes branches :  
Choses - RC - Véhicule - Ménage - Epargne - Risque - Bâtiment

**winterthur**

Quai du Seujet 12  
Case postale 5345  
1211 Genève 11

Tél. : +41 22 716 06 06  
Fax : +41 22 716 06 00



### 3e édition du camp de pêche de l'AGSP

(M.P.) Un grand "MERCi" à l'équipe d'encadrement: Sophie LACROIX, Jean-Pierre MOLL, Maurice MAZZOLA, le soussigné, et aussi Vincent GERN (pêche au coup), Silvio DENTELLA (pêche au lac) et Charles BRINER (visite nature) qui ont également contribué à la réussite de cette semaine. Sans oublier le soutien de Dimitri JAQUET et de Christophe HAYOZ pour l'utilisation de l'Etang des Bouvières. A l'année prochaine, c'est certain !!

Les images parlant d'elles-mêmes, ce sont surtout des photos de cette 3e édition du camp de pêche de l'AGSP que nous vous présentons ci-après.

Maxime



*Ventilation - Climatisation*

**Thiébaud + Perritaz SA**

*Projets - Exécutions - Entretien - Dépannages*

20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex  
Tél. 022 850 91 00  
Fax 022 850 91 01

E-mail:  
info@thiebaud-perritaz.com



## Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement  
Travaux spéciaux  
Gravière - recyclage matériaux



15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - [www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)

## **L'Ombre commun dans les cours d'eau genevois: et si on préparait sérieusement son retour ?!**

En parcourant l'Info-pêche No 5 de mai 1993 (14 ans déjà !), j'ai retrouvé une statistique du SFPNP de l'époque qui montrait clairement que de 1971 à 1979 on n'avait jamais capturé plus de 200 ombres (et plutôt moins) par année sur tous les cours d'eau genevois confondus, alors qu'il y avait certainement un grand nombre de pêcheurs à cette époque. Dès 1980, les captures ont assez régulièrement **augmenté** et c'est sans doute **le résultat combiné des repeuplements d'ombrettes effectués durant ces années ... et de la quasi absence d'oiseaux piscivores**. Ce qui tend à prouver que parfois le repeuplement ça fonctionne !!

La dernière année où l'on a remis des ombrettes (pré-estivaux et estivaux) dans les cours d'eau genevois c'est en **1993**. Dès 1994 et jusqu'à aujourd'hui, plus un Ombre n'a été immergé dans les cours d'eau du canton de Genève. En regardant les statistiques de capture ci-dessous, **la corrélation apparaît comme évidente: arrêt des repeuplements + augmentation des piscivores = diminution des populations et donc chute des captures**.

Années	Statistiques des captures d'Ombres sur les principaux cours d'eau genevois de 1971 à 2005 (35 ans)				Total Ombres	
1971					120	
1972					160	
1973	De 1971 à 1988 : pas de données différenciées par cours d'eau. Règlement : 10 salmonidés par jour. Taille de l'Ombre: 28 cm				150	
1974					110	
1975					30	
1976					100	
1977					190	
1978	(1) Limitation à 6 salmonidés par jour. Taille de l'Ombre: 30 cm				140	
1979	(2) Arrêt des repeuplements d'Ombres				150	
1980	(3) Arrêt des poissons de mesure, limitations à 2 ombres par jour. Taille : 33 cm				250	
1981	(4) Limitation à 5 ombres par année, Taille : 35 cm				460	
1982					260	
1983	<b>Piscivores</b> : dès le début des années 90, augmentation importante des oiseaux piscivores migrateurs (cormoran) et sédentaires (hérons et harle bièvres). Actuellement le bassin lémanique abrite la plus importante colonie de Suisse de harles bièvres (Source: Atlas suisse des oiseaux).				480	
1984					680	
1985					500	
1986					780	
1987					1100	
1988					1070	
Années	Rhône	Arve	Allondon	Versoix	Total Ombres	N Permis
1989 (1)	60	78	199	671	1008	2229
1990	64	144	160	176	544	2552
1991	67	61	72	572	772	2545
1992	55	125	52	501	733	2582
1993	96	92	75	641	904	2773
1994 (2)	17	65	33	309	424	2690
1995 (3)	46	40	40	166	292	2395
1996	22	12	15	221	270	2249
1997	30	18	30	68	146	2031
1998	12	33	13	64	122	1798
1999	45	41	41	84	211	1567
2000	37	10	14	52	113	1383
2001	4	31	1	44	80	1316
2002	24	17	0	112	153	1305
2003	9	5	0	39	53	1244
2004 (4)	4	15	12	35	66	1014
2005	17	7	3	20	47	1064



Dès 1989, les pêcheurs ont accepté d'adapter la réglementation: les captures de salmonidés ont été limitées à 6 par jour et la taille de capture de l'Ombre est augmentée à 30 cm. En 1995, le nombre de captures est limité à 2 Ombres par jour et leur taille légale est encore augmentée à 33 cm. Enfin, depuis 2004, Genève doit avoir la réglementation la plus stricte de Suisse (si on excepte l'interdiction de capture) puisque l'on ne peut conserver que **5 ombres par année** dont la taille doit faire au minimum 35 cm. Malgré toutes ces limitations, les populations d'Ombres n'ont pas augmenté ... on peut clairement dire qu'actuellement les plus grands prédateurs sur les Ombres **ne sont pas les pêcheurs**, mais bien "qui vous savez".

Si toute l'énergie et l'argent qui ont été dépensés pour acclimater la perdrix grise dans la Champagne genevoise avaient été investis pour soutenir les populations d'Ombres communs de nos cours d'eau, il est à parier que les repeuplements d'antan deviendraient une réalité en quelques années. Pour preuve de la capacité de ce poisson à se refaire une santé: dès la 4e année sans vidanges dans le Rhône genevois, les ombres sont de retour dans l'Allondon, certes encore timidement, mais il est permis d'espérer. Si en plus le DNP, via son inspecteur de la faune, avec le soutien de la Commission de la Pêche, réussit à produire (ou acquérir) des ombrettes de qualité, ce sont les rivières, les pêcheurs et finalement la biodiversité qui seront gagnants. Ce serait aussi une belle revanche et un signal réjouissant qui ferait écho à la nomination de l'Ombre commun "Animal de l'année" par Pro Natura.

Mais actuellement, rien n'est moins sûr. Certes des contacts ont été établis avec un spécialiste, une visite de pisciculture organisée, un projet est à l'étude à l'ancienne pisciculture cantonale de Richelien, mais le dossier tarde à se concrétiser.

A la question: faut-il renaturer le milieu ou faire des repeuplements ou encore limiter les populations d'oiseaux piscivores sur les petits cours d'eau ? Notre réponse est: **les trois mon général !** En effet, pour que l'Ombre revienne en force dans nos cours d'eau, c'est d'une politique volontariste et coordonnée dont nous avons besoin, avec un plan d'action clair et formulé par écrit. Pour l'instant, à Genève, ce plan n'existe pas ! Il faut savoir que dans la préface de l'inventaire piscicole des cours d'eau publié par le département du territoire en mars 2003, le président Cramer lui-même y confirmait que l'Ombre devrait bénéficier d'un plan de soutien à mettre en place sans délai. Nous sommes 4 années et demi plus tard, et le plan de soutien reste dans les limbes. Le département du territoire se moque de l'Ombre, comme des pêcheurs sportifs qui ont accepté des règlements beaucoup plus sévères pour protéger cette espèce, et qui finalement sont les seuls à se préoccuper de sa survie à long terme.

**Maxime PREVEDELLO**



Le harle bièvre: famille nombreuse ! - Allondon, printemps 2007 (Photo: V. Mermod-Gasser)

## **DERNIERE DEPECHE !! LA TSR A LA PECHE !!**

**Ne ratez pas "Passe-moi les jumelles" sur TSR 1 le mercredi 3 octobre 2007**

**Il s'agit d'un sujet sur la pêche tourné à Genève avec un "vieux pêcheur" professionnel du lac et un pêcheur en rivières (votre président) au cadre et à la mouche sur la Versoix et l'Allondon. De superbes images pleines de poésie ... pour rêver de poissons, de lac et de rivières.**



(Photo : V. Mermod-Gasser)

## **P'TITES NYMPHOS - 1er service**

### **Nouvelles conditions d'importation pour les pêcheurs (et chasseurs)**

Vous partez chaque année au Grand Nord pour pêcher le saumon ? Attention ! De nouvelles dispositions entrent en vigueur. Désormais, en dehors de l'Union européenne, vous ne pourrez plus ramener le produit de votre pêche avec vous, sauf si vous respectez les dispositions réglant le commerce professionnel. Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, les deux pays ont non seulement harmonisé leurs réglementations respectives, mais aussi les conditions d'importation des pays non membres de l'Union européenne (pays tiers). Cela est nécessaire car les marchandises arrivant des pays tiers en Suisse peuvent ensuite être commercialisées dans toute l'Union européenne. Cette harmonisation a également des conséquences pour les chasseurs et les pêcheurs. **Pour permettre à la branche de s'organiser, une période de transition a été prévue: en effet, jusqu'à la fin 2007**, les pêcheurs et les chasseurs pourront ramener jusqu'à **50 kg** de marchandise pour leur consommation personnelle. Ils n'auront qu'à présenter à la frontière leur permis de chasse ou de pêche du pays visité. **Dès janvier 2008**, il faudra désormais remplir les conditions du commerce professionnel pour ramener le produit de sa pêche ou de sa chasse en Suisse. Pour cela, la viande ou le poisson importés doivent provenir d'une entreprise agréée par l'Union européenne et être munis d'un certificat vétérinaire officiel émis par les autorités du pays de provenance. En plus, un contrôle vétérinaire à la frontière suisse sera effectué. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions demandent une réorganisation des pratiques pour limiter les tracasseries administratives et les coûts. Par exemple, les voyagistes qui organisent des voyages au Canada ou en Alaska pour la pêche au saumon pourront à l'avenir prendre en charge la marchandise de leurs clients d'une manière globale en travaillant avec un importateur professionnel. Vous pouvez également consulter le site: [www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch).

### **Devoir accompli**

Un pêcheur a écopé de 100.- FRS d'amende au bord du Rhône pour avoir omis d'inscrire le lieu et la date dans son carnet de contrôle avant de débiter sa partie de pêche. Il faut savoir que depuis de nombreuses années l'AGSP reproche au gardes de l'environnement de n'accorder que peu d'intérêt à la pêche. De leur côté les membres de la Commission de la Pêche ont également demandé à de nombreuses reprises une présence accrue des gardes au bord des rivières genevoises. En janvier 2007, lors d'une conférence sur la mission du Corps des Gardes, M. Yves DUFÉY, chef du Corps, a promis du changement pour 2007. Dans cette situation, il serait malvenu de nous plaindre quand les gardes se montrent au bord des cours d'eau et interviennent sur des infractions liées à la pratique de la pêche. On peut cependant se poser la question de la raison de cette sévérité pour une erreur qui aurait pu se régler avec un avertissement. Nous on préférerait que les amendes pleuvent sur les pêcheurs qui ne respectent pas les tailles légales, la limitation du nombre de prises, rejettent les poissons sans respect, utilisent des appâts interdits avant l'ouverture de l'ombre ... ou pêchent sans permis. Mais peut-être sont-ils plus difficiles à pincer ?

### **Ernesto ! au secours !!**

A Genève...on **réussit** à gagner la Coupe de l'America, et on **réussit** aussi à pêcher les brochets pendant leur période de protection pour préserver la ressource des pêcheurs professionnels. On **réussit** à tirer les sangliers pour préserver le raisin des vigneron. On **réussit** à tirer les renards et les chats pour préserver les perdrix de Pologne...on **réussit** à organiser des battues, voire même à **tirer des lièvres** pour préserver les cultures ... mais **on ne réussit pas** à tirer les harles qui déciment les populations d'ombres communs...  
... mais que fait la Société Nautique ?!

### **Renaturer les rives du Léman: beau travail de la CIPEL ... mais un bémol des pêcheurs**

Soumises à une pression humaine très forte, 3% seulement des rives du Léman sont encore entièrement naturelles. La CIPEL, suivant en cela l'un des objectifs de son plan d'action 2001-2010, a voulu connaître le potentiel de renaturation des 97% de rives artificielles ou semi-naturelles du Léman. Une étude, lancée en 2005 et achevée en 2006, a permis de poser les bases biologiques qui pourront servir de cadre à des projets de gestion, d'aménagement ou d'entretien des sites. L'avantage d'une telle étude est qu'elle porte sur l'ensemble du lac et favorise la mise en place d'objectifs cohérents et coordonnés sur tout son périmètre, l'idée centrale étant de conserver et renforcer les rives encore naturelles et d'améliorer celles qui présentent un potentiel de renaturation. Soixante et un sites ont ainsi été recensés, dont un grand nombre à l'embouchure des cours d'eau. La synthèse de l'étude peut être consultée sur le site internet de la CIPEL à l'adresse : <http://www.cipel.org/sp/article179.html>.

L'AGSP se pose tout de même la question de l'objectif (heureusement classé "moins prioritaire") de favoriser la reproduction du harle bièvre - une des espèces cible de l'étude - en améliorant la qualité biologique des boisements sur les rives du lac (arbres à cavité), alors que cette population "explose" dans le bassin Lémanique et qu'elle met en danger les espèces piscicoles, notamment la truite lacustre et l'ombre commun sur les affluents du Léman; poissons que la CIPEL par ailleurs essaie de sauvegarder. C'est ce qu'on appelle "se tirer une balle dans le pied" !!

### **Bouclement du crédit de construction de la station d'épuration d'Aire 2**

Les travaux de construction de la STEP d'Aire 2 se sont déroulés de juin 1997 à juin 2006. La nouvelle installation, qui a remplacé la station d'épuration mise en service en 1967, permet aujourd'hui de traiter les eaux usées de 390'000 habitants, dont 33'000 résident en France voisine. Les 357'000 résidents genevois raccordés représentent 80% de la population genevoise. Afin de tenir compte des eaux usées produites par l'industrie et l'artisanat ainsi que par les travailleurs pendulaires, la station a été dimensionnée pour un total de 600'000 « équivalent-habitants ».

Le montant final des dépenses se monte à 238 millions de francs auquel il faut déduire 6,7 millions de subventions fédérales. Le montant du crédit voté par le Grand Conseil était de 243 millions et a donc été respecté. Cette installation qui rejette, après traitement, les eaux dans le Rhône, respecte les normes fédérales en la matière et constitue la pièce maîtresse de l'infrastructure de traitement des eaux usées de la région genevoise.



STEP d'Aire 2 -Vernier

## NOUVELLES DE LA FSP (dossier des "piscivores")

### 1er chapitre - Cormoran : la FSP pose un ultimatum ( Journal Suisse de la Pêche - Édition Juin 2007)

**La FSP en a définitivement assez de l'attitude intransigeante des protecteurs des oiseaux et des attermolements de l'OFEV. Si rien ne se passe, elle dénoncera les plans de mesures concernant le cormoran.**



«**J'en ai marre!** » Par cette constatation, le président de la FSP Werner Widmer a certainement exprimé le sentiment d'une grande majorité des membres du Comité central qui s'est réuni le 5 mai pour préparer l'assemblée des délégués siégeant le même jour. Ce durcissement de ton est imputable à l'attitude dure et intransigeante dont l'Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO) fait preuve à l'endroit de la FSP. Celle-ci demande que soit enfin mis en vigueur le plan de mesures estival dans la colonie nicheuse du Fanel, sur le Bas-Lac de Neuchâtel, où plus de 165 couples nicheurs de cormorans ont été recensés. La FSP estime en effet qu'il est temps de passer de la parole aux actes.

La situation est parfaitement claire. Selon le plan de mesures datant de 2005, dès que plus de 100 couples nicheurs sont présents dans une ou plusieurs des cinq colonies tolérées en Suisse, le comité régional de résolution des conflits se réunit, certainement pas pour boire le thé et échanger de gentils propos, mais pour décider des mesures qui permettront de maîtriser le conflit entre la pêche et la protection des oiseaux. **Tout le reste n'est que tromperie.**

#### **L'OFEV hésite (ndlr: ça vous étonne ?)**

La FSP estime que la politique de l'Office fédéral de l'environnement, hésitante et indécise, n'aide pas non plus à venir à bout du conflit. Et pourtant, selon les explications détaillées qu'**Erich Staub**, chef de la section pêche et faune aquatique à l'OFEV a données à l'assemblée des délégués, la situation juridique est claire. On peut faire la chasse au cormoran, contrairement au harle-bièvre et au héron cendré. La réserve naturelle du Fanel avec ses deux îles artificielles aux oiseaux se trouve sur territoire neuchâtelois et bernois. Les deux cantons pourraient proposer de prolonger la période de la chasse au cormoran. Ils ne l'ont pas fait jusqu'ici.

En connaissance de cause, **Erich Staub** expose la base légale en vigueur.

#### **Cantons inactifs (ndlr: tu m'étonnes !)**

Selon l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM), les cantons peuvent autoriser « des mesures particulières de développement et de protection des peuplements de poissons », pour autant qu'elles ne compromettent pas les buts visés par la protection des réserves. Cela permettrait donc de piquer ou de sprayer les œufs couvés. **A ce jour, l'ASPO s'y est catégoriquement opposée.** Même la chasse serait autorisée, comme pour la protection de l'ombre dans le Haut-Rhin. Selon Erich Staub toujours, les annexes de l'OROEM, qui définissent les zones protégées pourraient être révisées. Le piquant de la situation est que c'est dès le moment où le canton de Neuchâtel a décidé de protéger son « île » contre l'érosion, par des blocs de pierre, qu'elle s'est transformée en île où l'on niche. Le canton s'est opposé jusqu'ici à l'éloignement des blocs de pierre, ce qui aurait permis à la colonie nicheuse de disparaître en douce.

#### **Domages aux filets**

**Marcel Martin** (Gléresse) a représenté les pêcheurs professionnels à l'AD de la FSP. Ceux-ci se plaignent en effet depuis des années, à juste titre, des importants dommages que les cormorans causent à leurs filets. Le droit en vigueur n'autorise pas de dédommagement. Selon Erich Staub, en élargissant sur les plans d'eau le périmètre des dommages possibles, un dédommagement pourrait être envisagé par analogie à ce qui prévaut pour le loup et le lynx. Ce serait tout à fait dans l'esprit de la FSP qui soutient, sans réserve, la requête des pêcheurs professionnels, tout en sachant qu'ainsi on ne combattrait que les symptômes sans s'attaquer aux causes du problème. Pour terminer, le représentant de l'OFEV, très conscient des différents problèmes, a estimé qu'il y aurait lieu de trouver une solution pour la surpopulation des harles bièvres, comme le fait le plan de mesures concernant le héron (possibilité d'abattre les individus qui provoquent des dommages).



**Marcel Martin** présente les problèmes liés au cormoran avec beaucoup de talent oratoire.

#### **Les requêtes de la FSP**

La situation est donc tout à fait claire. Pour le Fanel, les deux cantons concernés sont interpellés. La FSP attend d'eux qu'ils agissent rapidement et énergiquement. Le canton de Neuchâtel semble être intervenu à Berne, apparemment sans succès. Par conséquent, la FSP attend aussi de l'OFEV qu'il assume sa part de responsabilité et qu'il agisse sans attendre. La séance de la communauté de travail « Cormoran et poissons » pourrait en être l'occasion. **S'il n'y a pas de résultats à l'issue de cette rencontre, le Comité directeur de la FSP proposera au Comité central de dénoncer les plans de mesures sur le cormoran.** Cette proposition sera certainement approuvée. Conséquence : dans le cadre du droit en vigueur, la chasse au cormoran pourra être réactivée dans les zones au bord des lacs et des retenues fluviales où il n'est pas possible d'intervenir actuellement. Franchement, ce ne serait ni dans l'intérêt de l'ASPO ni dans celui des oiseaux.

**La manière de traiter le dossier des prédateurs et plus particulièrement le problème de la « colonie nicheuse du Fanel » fait de plus en plus penser à « En attendant Godot », la pièce de théâtre de Samuel Beckett.**

Dans cette œuvre, les deux protagonistes ne bougent pas, parce qu'ils doivent attendre Godot dont ils ne savent pas qui il est, s'il viendra et quand. Dans cette pièce du théâtre de l'absurde, Godot ne viendra pas du tout. Donc, il ne servait à rien de l'attendre. C'est ce qui arrive à la FSP en relation avec la réserve naturelle du Fanel au bord du Lac de Neuchâtel. Plus de 160 couples nicheurs de cormorans colonisent les deux îles qui y ont été artificiellement aménagées. Selon le plan de mesures « Cormoran et pêche » convenu pour l'été, le comité de résolution des conflits doit être convoqué dès que cinq colonies nicheuses de cormorans ou plus de 100 couples nicheurs sont dénombrés. Le comité du Fanel s'est réuni à deux reprises, a discuté et est reparti à chaque fois sans avoir décidé une quelconque mesure contre l'expansion des hôtes estivaux peu aimés. On ne peut s'empêcher de penser à une gentille partie de thé.

**L'OFEV hésite (ndlr: encore !)**

Après plusieurs interventions de la FSP, mais aussi du conseiller d'Etat neuchâtelois Fernand Cuche (parti des verts !), Willy Geiger, sous-directeur et responsable du dossier à l'OFEV, a signalé aux parties en cause qu'il convoquerait le groupe de travail « Cormoran et pêche » pour discuter de la procédure à suivre. Le 19 mars, à l'occasion d'une « rencontre au sommet » entre la FSP, l'Association pour la protection des oiseaux (ASPO) et l'OFEV, il avait été question d'un rendez-vous en mai. Ce terme est rapidement tombé à l'eau en raison des vacances du directeur de l'ASPO. A la clôture de la rédaction de la présente édition, on parlait d'une date possible en août. Toujours est-il que le 1er juin, lorsque le Comité directeur a tenu sa première séance avec Laurent Giroud et Roland Seiler, les deux nouveaux membres élus par l'Assemblée des délégués du 5 mai, aucune date définitive n'avait été retenue pour une réunion du groupe de travail. On continue donc d'attendre, pas Godot espérons-le.

**Révision de la loi sur la chasse**

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a demandé à l'OFEV de procéder à la révision partielle de la loi sur la chasse et de s'occuper à cette occasion du problème des oiseaux piscivores. Un peu de baume sur les plaies de la FSP. Mais attendons de voir s'il ne s'agit pas que d'une vague lueur trompeuse à l'horizon.

Pour l'heure, la FSP se réserve d'entreprendre quelque chose si le groupe de travail n'arrive pas à des résultats concrets, pour autant qu'il siège. La dénonciation unilatérale du plan de mesures est une des possibilités d'action parmi bien d'autres. Le Comité directeur décidera de la marche à suivre avant les vacances d'été, lors d'une séance extraordinaire.



Willy Geiger, sous-directeur de l'OFEV, a un problème au Fanel. Il veut le résoudre avec le groupe de travail « Cormoran et pêche ».

## BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône  
CH – 1205 Genève  
Tel : +4122 329 16 29  
Fax : +4122 321 66 32  
Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)  
Internet : [www.boutiquedupecheur.ch](http://www.boutiquedupecheur.ch)

**Fishing Shop**

... que feriez-vous  
sans moi ..?



**ECHAFAUDAGE  
RENOVATION  
BATIMENTS  
MICRO TUNNELIER  
GENIE CIVIL  
TRAVAUX ROUTIERS  
FORAGES/SCIAGES**



**Implenia®**

Implenia Construction SA, Chemin Isaac-Anken 8  
1219 Aire/Genève, Tél. 022 795 88 88

[www.implenia-construction.com](http://www.implenia-construction.com)

## NOUVELLES DE LA FSP (suite et fin)

### **Le concept de formation FSP sur pied** (Journal Suisse de la Pêche - Edition mai 2007)

C'est le 31 mars que le Comité directeur (CD) de la FSP a siégé pour la première fois dans sa « composition transitoire ». Le CD a pris connaissance avec satisfaction que l'Office vétérinaire fédéral OVF et que l'Office fédéral de l'environnement OFEV ont accordé leur bénédiction officielle au concept de la future formation des pêcheurs et pêcheuses, concept élaboré sous la responsabilité de Rudolf Hauser avec la collaboration de Hansjörg Dietiker (Petri-Heil). Comme on le sait les candidates et candidats à un permis de pêche devront – dès 2009 – détenir une attestation de connaissances suffisantes par rapport à la protection des animaux. Le Comité central de la FSP a approuvé cette contrainte, dans la mesure où la formation est mesurée sur le plan matériel. Il a par contre refusé tout élément obligatoire supplémentaire qui aurait dépassé ce cadre logique.

### **Le brevet du pêcheur comme base**

Le concept de formation 2009 de la FSP s'en tient donc à ce cadre. Il est fondé sur le brevet suisse du pêcheur sportif créé et géré par le magazine Petri-Heil ; ce brevet a subi l'épreuve du temps. Moyen didactique qui se prête à l'étude individuelle, il sera révisé et enrichi par des éléments qui satisfont aux exigences de l'attestation de connaissances en matière de protection des animaux. Il sera édité dans les trois langues nationales principales. Les instructeurs nécessaires pour dispenser la formation et pour faire passer le brevet seront formés uniformément. Les sociétés de pêche ou les cantons organiseront les sessions pour l'obtention du brevet ou pour le contrôle des résultats permettant aux candidats de recevoir l'attestation de connaissances. Les cantons peuvent offrir des cours, mais le volet réservé à la protection des animaux doit être sanctionné par l'OVF. Pour les informer sur la pratique de la pêche, la Confédération mettra une brochure à la disposition des candidats et candidates à un permis ne nécessitant pas d'examen. Celle-ci contiendra des informations générales se rapportant à la protection des animaux et à la pêche. Tous les détails ne sont pas encore connus. Le travail se poursuit selon le concept-cadre; les résultats seront communiqués en temps opportun.

### **Après le non du Conseil fédéral : maintenant plus que jamais pour les "Eaux-vivantes"!**

(Journal Suisse de la Pêche - Édition Juillet / Août 2007)

**«Maintenant plus que jamais !». Prêt au combat, le président de la FSP Werner Widmer, a réagi en ces termes après le non du Conseil fédéral du 8 juin à l'initiative pour la renaturation.**

Personne ne s'attendait plus à un rejet de l'initiative par le Conseil fédéral, alors qu'on savait publiquement que le chef du DETEC avait proposé le 30 mai à ses collègues du gouvernement de lui opposer un contre-projet indirect et qu'il avait été chargé d'établir quelques faits supplémentaires. Dix jours après, tout avait changé : le gouvernement fédéral ne voulait plus rien entendre d'un compromis. En invoquant de faux prétextes, il a sèchement rejeté l'initiative populaire de la FSP et infligé de ce fait un camoufflet à plus de 160'000 électeurs et électrices qui, comme la FSP, sont d'avis qu'il est grand temps de prendre résolument en main la réalisation du mandat constitutionnel et légal de procéder à l'assainissement et à la renaturation des eaux dégradées.

### **« Déception et indignation »**

La réaction de la FSP a été claire. Dans un communiqué de presse publié intégralement sous [www.sfv.fsp.ch](http://www.sfv.fsp.ch), elle a fait part de sa déception et de son indignation et a relevé que par la dureté de son refus, le gouvernement fédéral «ne compromettrait pas seulement l'exécution du droit sur la protection des eaux, mais qu'il mettait également en danger les habitats et la diversité des espèces animales et végétales vivant dans les cours d'eau ».

La FSP ne peut pas du tout comprendre pourquoi le Conseil fédéral se refuse à faire appliquer des dispositions en vigueur depuis longtemps. Elle ne croit pas trop à ce que le Conseil fédéral affirme dans son communiqué de presse, savoir qu'au vu de l'état actuel des cours d'eau, il est nécessaire d'agir et d'appliquer les lois de manière conséquente. La même Confédération s'est en effet montrée trop complaisante depuis toujours à l'égard du train-train des cantons.

### **Mauvais prétextes**

Le second argument invoqué, soit que le droit revendiqué pour les organisations de défense de l'environnement d'exiger par voie juridique l'introduction de procédures pour la renaturation, pourrait générer « une vague de propositions de projets et de procédures lancées par les associations... », est tiré par les cheveux. Aussi longtemps que les autorités compétentes ne négligeront pas leurs devoirs, la FSP et les organisations qui lui sont proches ne devront pas recourir à la justice. Et en peignant le diable sur la muraille tout en prétendant que l'initiative désavantagerait économiquement la production d'hydroélectricité « notamment la production d'énergie de pointe importante pour garantir l'approvisionnement », le Conseil fédéral est proche de la contrevérité. L'énergie de pointe est avant tout une machine à produire de l'argent aux centrales qui se remplissent les poches sur le marché européen de l'électricité. Elle n'est pas un facteur déterminant pour la sécurité de l'approvisionnement. En cas d'acceptation de l'initiative, les interruptions de la production de courant ne seraient pas plus conséquentes. L'avis des experts diverge à ce sujet : si le droit régissant la protection des eaux était respecté, il pourrait en résulter des pertes dans la production. Celles-ci pourraient sans autre être compensées par l'assainissement des installations vétustes et par une utilisation plus

efficace de l'énergie. En bref, la FSP dispose de suffisamment d'arguments solides. Le conseiller fédéral Leuenberger le sait, lui qui, dans l'édition de la NZZ du 9 juin, déclarait soutenir sur le fond les requêtes de l'initiative et lui prédisait de « bonnes chances » auprès du peuple. Que voulons-nous de plus ?

A 15 minutes de Genève par l'A 40  
Sortie Bonneville. Découvrez le site  
De pêche « AU BIEN NOYE »  
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un  
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.  
Location de barques. Mouche fouettée  
sans ardillon. Truites arc-en-ciel, fario,  
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,  
perches et black-bass.

Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72  
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>  
Email : [auberge.mont-blanc@wanadoo.fr](mailto:auberge.mont-blanc@wanadoo.fr)



## P'TITES NYMPHOS - 2e service

Fausse vidange ... mais vraie crue !



C'est avec une certaine satisfaction que les pêcheurs genevois ont accueilli cet été 2007 très arrosé et frais. Les cours d'eau n'ont pas souffert et les belles parties de pêche se sont succédées. Les nuages ont été tellement généreux que le président de l'AAPPMA de Thoiry (Pays de Gex) a cru au retour des vidanges sur le Rhône genevois, malgré le moratoire décidé par SIG. En effet, durant la journée du 4 juillet 2007, l'Arve est montée à un débit impressionnant de plus de 600 mètres cubes /seconde. Additionnée au débit du Rhône, c'est plus de 1100 mètres cubes (plus d'un million de litres !) qui se sont engouffrés chaque seconde à travers les vannes du barrage de Verbois ce jour là. Même si ce n'était pas une vidange ... ça y ressemblait beaucoup.

### Info-scoop à tous les pêcheurs sportifs genevois

Chers amis,  
Le drapeau de Genève vient de faire peau neuve !



En effet, vu la disparition totale d'aigles impériaux dans notre canton, le Conseil d'Etat a décidé le 1<sup>er</sup> avril dernier, à l'unanimité, que le seul oiseau noir pouvant être dignement représenté sur notre drapeau était le cormorant ! Ceci est un hommage à son intégration exemplaire, son acclimatation parfaite, ainsi que sa prolifération sans limite dans le canton de Genève, accompagnées avec bienveillance par le DNP (Domaine des Noisieux qui mangent des Poissons).

Vous êtes priés de lui réserver un bon accueil, de ne pas le déranger avec vos activités halieutiques, et surtout de ne pas le nourrir : le DNP s'en charge !

## Pêche au lac - les dernières nouvelles

- Alors que tous les pêcheurs professionnels ont pu partir en vacances pendant les mois de juillet et août pour cause de "verdia" (algue filamenteuse dans les filets que même Ray Charles aurait pu les voir), les amateurs ont réalisé une saison correcte ponctuée par des périodes fastes, notamment pour les perches.
- La traditionnelle matinée de pêche avec les enfants du camp ASL "Le Léman - laboratoire vivant" a eu lieu le 29 juillet avec, comme d'habitude, le repas "filets de perches" en soirée à la Villa de la Grève à Port Choiseul. Cette année encore, les fidèles pêcheurs de l'APL ont répondu présent pour initier les enfants à la pêche à la gambe. Merci à Pierrot, Michel, François, Daniel, Rolf et Fritz.
- En cette fin d'été, les captures de truites sont en augmentation, notamment lorsqu'on sort un peu du petit-lac. Les captures d'ombles chevalier qui avaient fortement chuté ces 2 dernières années semblent sur la voie ascendante également mais "en dents de scie": des jours heureux à 8 ou 10 captures sont suivis par des "mayauls" cuisantes.
- Le vengeron (gardon) est toujours aussi rare dans le Léman alors qu'au large on constate de beaux bancs d'ablettes. Enfin, la fraye de perches a été excellente en 2007, ce qui nous donne de beaux espoirs pour les années à venir.

### Pollution à la Dioxine : interdiction de pêche sur 40 km de la Sarine (FR) entre les barrages de Schiffenen et de Rossens ainsi que la Gérine inférieure dès le 30 août 2007 !

S'écoulant d'une décharge désaffectée située en bordure de la rivière (!), sur la commune d'Hauterive, cette pollution peut être qualifiée de «structurelle» car les eaux de la rivière sont contaminées par du PCB de type Dioxine (PCBc). Les déchets proviennent peut-être d'une ancienne usine de condensateurs. Le site, exploité entre 1952 et 1973, est aujourd'hui recouvert par une forêt. Suite à des analyses, le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé d'une interdiction de la pêche sur le tracé concerné de la Sarine ainsi que dans la Gérine inférieure. Les résultats obtenus révèlent des teneurs en Dioxine trop élevées dans la chair des poissons analysés, les rendant impropres à la consommation. Pendant des années les poissons ont ainsi accumulé dans leur graisse et dans le foie le polluant échappé de l'ancienne décharge. Non soluble dans l'eau, quand une dose a été avalée par le métabolisme animal ou humain, il lui faut 14 ans pour être éliminée. Malheureusement, on ne sait pas depuis combien de temps l'eau de la Sarine nage dans le PCBc. Ainsi, par mesure de précaution, une fois constaté le dépassement des normes établies à l'échelle européenne, le canton a décidé d'interdire la pêche, et par là d'éviter toute consommation future des poissons contaminés. La mesure touche l'ensemble des **2635 pêcheurs licenciés du canton**. Comme il est impossible de faire le tri, de savoir qui pêche où, tous ont été avertis et mis en garde. Selon les statistiques de 2006, on a pêché près de dix tonnes de poissons le long des quarante kilomètres des rives bouclées.

### On avait oublié de vous dire !!

Un article du "Matin" du 1<sup>er</sup> mai 2006 nous signalait que les gardes de l'environnement avaient reçu la mission de capturer "morts ou vifs" un couple de rats-laveurs échappés d'une mission diplomatique à Genève. Aux dires de l'inspecteur de la faune "ce sont des prédateurs redoutables pour la faune locale et les gardes de l'environnement ont l'obligation de tirer sur toutes les espèces exotiques lâchées dans la nature". A l'AGSP on aimerait tant que les cormorans, harles et autres hérons soient considérés comme des espèces exotiques !

Un autre article de la TdG du 4 janvier 2007 nous disait : "de janvier à septembre de l'année dernière, les gardes de l'environnement et des stagiaires ont procédé quotidiennement à des surveillances par télémétrie des perdrix grises relâchées dans la campagne genevoise" .... et pendant ce temps, on demande aux pêcheurs de communiquer au DNP leurs observations de cormorans, harles et hérons sur les petits cours d'eau. No comment !

# Rampini

Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève  
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier  
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90  
www.rampini.ch

## **Projet d'Ordonnance sur la protection des animaux: un peu plus souple ... mais ...**

(Journal Suisse de la Pêche - Septembre 2007)

**Contrairement à ce que ses auteurs de l'Office vétérinaire fédéral souhaitaient à l'origine, l'ordonnance sur la protection des animaux devrait être un peu moins hostile aux pêcheurs.**

Un bref rappel. L'adoption par les Chambres fédérales de la nouvelle loi sur la protection des animaux a nécessité la révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Mis sous pression notamment par les milieux de la protection des animaux, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) – compétent en la matière – a également passé la pêche au peigne fin. On connaît le résultat de l'opération. Le premier projet de l'ordonnance révisée était truffé de prescriptions, objectivement fausses ou superflues ou encore considérées tout simplement comme chicanières par les pêcheurs sportifs. **La réaction de la Fédération suisse de la pêche a été claire : « Non merci, nous n'en voulons pas ! »**

### **Des améliorations**

Après deux échanges de vues entre la FSP et l'OVF, on peut constater sans grand enthousiasme que quelques dispositions de l'ordonnance, ressenties comme particulièrement restrictives, voire insensées, ont été assouplies. Cela est dû en particulier au mérite du Dr Matthias Escher, vétérinaire, l'expert externe engagé par la FSP et par ailleurs un pêcheur très actif. Il a donc été possible d'obtenir que l'élevage de poissons de repeuplement dans des ruisseaux appropriés puisse continuer à se faire par les sociétés de pêche sans qu'elles soient astreintes à une autorisation ou à une formation. Par contre, les exploitants non professionnels d'établissements d'incubation doivent aussi être possesseurs d'une « attestation de connaissances » qui sera délivrée à des spécialistes expérimentés, par les vétérinaires cantonaux. Malgré la nouvelle disposition prescrivant la mise à mort immédiate de certains poissons destinés à la consommation humaine, il ne sera pas non plus interdit de détenir des poissons capturés pour une courte durée (transport dans des boîtes). Les poissons utilisés comme appâts peuvent aussi être détenus vivants. Cependant, il sera défendu de capturer des poissons pour des aquariums ou des étangs. Il a aussi été possible d'empêcher que soit interdit le repeuplement de cours d'eau où la reproduction naturelle n'est plus possible en raison de la dénaturation de l'habitat.

### **Interdiction générale de l'hameçon muni d'un ardillon**

Selon toute vraisemblance, l'hameçon muni d'un ardillon sera généralement interdit par la nouvelle OPAn, sous réserve d'exceptions pour la pêche dans les lacs (pêche à la gambe ou à la traîne) ou d'autres cas particuliers à fixer. Il appartiendra aux cantons de définir ces exceptions comme c'est du reste le cas en ce qui concerne l'interdiction de recourir à des poissons vivants comme appâts, pour des raisons de protection des animaux.

**Le « catch and release » sera aussi prohibé** (lire la petite nympho qui suit à ce sujet), bien que des contrôles individuels soient impossibles. Il n'y aura donc plus non plus la possibilité de désigner des parcours « catch and release ».

**Donc, le bilan intermédiaire des efforts de la FSP est plutôt mitigé.**

La Fédération Suisse n'a malheureusement pas réussi à faire passer de l'OPAn dans les dispositions fédérales et cantonales qui régissent la pêche, les prescriptions qu'elle considère comme importantes et nécessaires en matière de protection des animaux, ni du reste d'éviter les doublons entre la réglementation concernant la protection des animaux et celle relative à la pêche. Même l'attestation de connaissances suffisantes pour pêcher en conformité avec la protection des animaux, qui sera exigée à l'avenir, n'a pas incité l'OVF à changer de cap. Bien qu'il ne soit pas encore certain que toutes les améliorations acquises à la force du poignet par la FSP seront véritablement prises en compte dans la version définitive de l'ordonnance sur la protection des animaux, l'investissement que la fédération a consenti dans l'examen et la discussion de détail de l'OPAn a valu la peine.

## **Poisson pêché ... poisson gardé ! ou les errances de certains écologistes fondamentalistes.**

(M.P.) Interdire le "catch and release" et donc, si on a bien compris, devoir conserver tout poisson capturé, est une des propositions que fait l'Office Vétérinaire Fédéral au sujet de la pêche dans la nouvelle ordonnance sur la Protection des animaux. Inspirés par les réglementations absurdes mises en place dans certains Länder allemands, les têtes pensantes de l'OVF n'ont semble-t-il qu'un seul objectif: tout faire pour interdire la pêche de loisirs en Suisse. C'est face à des personnes de ce genre que notre appartenance à un organe national de défense de la pêche, la FSP, prend tout son sens. Et ce ne sont pas les modestes 7.- FR par membre de cotisation annuelle à la FSP qui doivent nous retenir, n'est-ce pas ?

### **Premier Silure capturé à la ligne dans le Rhône genevois !**

A Genève on aime surtout les salmonidés. Mais ces poissons, menacés par le réchauffement climatique, pourraient-ils bientôt être supplantés par le Silure (*Silurus glanis*) dans le Rhône genevois ? Ils sont en tous cas présents puisque 2 silures de belle taille avaient été "sauvés" par l'inspecteur de la faune dans une gouille située juste en amont du barrage de la retenue de Verbois lors de la vidange de 2003. Quelques spécimens vivent probablement actuellement dans le lac de Verbois voire même dans le Rhône citadin. Nous en avons eu tout dernièrement la confirmation par la première capture connue d'un Silure dans le Rhône genevois, juste en aval du Pont Sous-Terre. Il fut pêché au ver à la posée en août 2007. Le poisson pèse 22 kilos et mesure plus d'un mètre. La bagarre fut très moyenne, car mis à part son poids, ce poisson n'est semble-t-il, pas très combatif.



### **Calendrier 2007 - 2008**

Fermeture petites rivières	Dimanche soir 30 sept. 2007
Fermeture Rhône et Arve	Dimanche soir 28 octobre 2007
Ouverture au lac Léman	Dimanche 13 janvier 2008
Assemblée générale AGSP	Jeudi 21 février 2008
Ouverture en rivières	Samedi 1er mars 2008
Ouverture de l'Ombre	Samedi 17 mai 2008
AD FSP 125e anniversaire à Interlaken	17 et 18 mai 2008



# ARTICLES DE PÊCHE LACS ET RIVIÈRES



www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,  
rivières, mouche, lacs et traîne.  
Écoles de pêche lac et mouche.



8h00 à 12h00-13h30 à 18h00  
Ouvert le DIMANCHE matin  
de Mars à Octobre  
Fermé le LUNDI



SHIMANO



Articles de Pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix  
Tél. +41 (0)22 755 54 41  
Fax +41 (0)22 755 54 42  
versoix@articles-peche.ch



**PAS MAINTENANT FRANK !  
JE CROIS QUE J'AI UNE TOUCHE**

## Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que l'Arve soit peuplée de Silures ?

**Sociétés membres :** La Carougeoise La Fine Equipe Genève Fishing Club Genève  
La Versoisienne Les Bouvières Amicale TOS-Lémanique Les Pêcheurs de l'ombre.

**Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!**

### DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 48 - Septembre 2007)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

#### **Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :**

- En tant que membre individuel - sympathisant\*      oui - non \*
- (Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)
- J'aimerais adhérer à une des sociétés membres:      oui- non \*
- Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_
- Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non \*      (\* entourer ce qui convient)

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233	BERNEX
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
LA FINE EQUIPE GENEVE	LANG Jacques	56, Jacques-Dalphin	1227	CAROUGE
FISHING CLUB GENEVE	PACHE Jean-Marc	2c, ch. du Gué	1212	GRAND-LANCY
LA VERSOISIENNE	BEUCHAT Pierre-Alain	70, ch. de l'Etang	1219	CHATELAINE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : [www.agsp.ch](http://www.agsp.ch)  
Site du Fishing Club Genève: [www.fishing-club-geneve.com](http://www.fishing-club-geneve.com)  
Site Ecoles de pêche Genève : [www.vulgata.ch](http://www.vulgata.ch)